

PROJET DE FUSION

Par acte sous seing privé en date du 22 janvier 2021 aux termes d'une délibération de leur Conseil d'administration,

Les soussignées :

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU** société coopérative à capital variable ayant son siège social rue des Fossés 03360 AINAY LE CHATEAU,

Représentée par son Président, Monsieur Yves AUGONNET,

De première part

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS** société coopérative à capital variable ayant son siège social rue des Fossés 03360 AINAY LE CHATEAU

Représentée par sa Présidente, Madame Marie-Laure NADOT

De seconde part

Ont défini les modalités de fusion de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU** avec la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Apports

L'actif et le passif de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU**, tels qu'ils existaient au 31 décembre 2020, seront apportés à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Le patrimoine de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU** devra être dévolu dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation de la fusion.

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS** acquittera le passif dû par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU**.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU** depuis le 1^{er} janvier 2021, seront prises en charge par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Echange des parts sociales :

Les porteurs de parts sociales de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU** recevront une part sociale d'un nominal de 1,50 €, de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS** contre une part sociale d'un nominal de 1,50 € de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU**.

Prime de fusion

Cette prime d'un montant total de 444 222,14 € comprenant les réserves, le résultat de l'exercice 2020 pour un montant de 5 927,71 € sous déduction des intérêts qui seront versés au titre de l'exercice 2020, sera inscrite au bilan de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Date d'effet de la fusion - dissolution de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de TRONCAIS - Conditions suspensives :

La fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU** se trouvera dissoute par anticipation de plein droit, sous conditions suspensives notamment de l'approbation de la fusion par l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **AINAY LE CHATEAU** et l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Entrée en jouissance

A la réalisation des conditions suspensives.

Le projet de fusion est déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Montluçon.

Pour avis.